

# Société des Amis des Musées

Chers Amis,

Cette année, l'Assemblée générale ordinaire n'a pas pu avoir lieu comme habituellement en mars 2020 du fait des conditions sanitaires. Nous vous adressons donc les différents rapports soumis à vos votes. Vous avez la possibilité de voter soit en renvoyant le bulletin de vote par courrier ou par courriel.

## Rapport moral

La pandémie n'a pas permis d'organiser une Assemblée générale correspondant à la période de mars 2019 à mars 2020 et nous n'avons pas eu le plaisir de nous rencontrer, ce que je regrette. C'est pourquoi, nous l'organisons par courrier.

Pour son activité, la Société des Amis des Musées de Dijon est liée à la Ville par deux conventions :

- une Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 18 Janvier 2019. La Ville s'engage à accompagner financièrement les actions entreprises par la SAMD au vu des objectifs négociés précités, sous réserve de la disponibilité des crédits. Le montant prévisionnel de la subvention est de 10 000 € jusqu'en 2021.

- une deuxième Convention porte sur les locaux que la Ville de Dijon met à la disposition de la SAMD : c'est une convention d'occupation précaire du local actuel, signée le 17 janvier 2019. La mise à disposition d'espace de travail est maintenue mais la libération du bureau occupé, 1 place du Théâtre, au terme de l'année 2019 est nécessaire. Il est prévu le relogement dans un local 1 rue Bossack, à l'école de Darcy-Mauchaussée de 25 m2 dans un immeuble mis à disposition à trois autres associations Dijon Histoire et Patrimoine, les Amis des Bibliothèques, l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes.

Ainsi le siège de notre association ne sera plus à côté du Musée des Beaux-Arts.

La SAMD, bien qu'amputée d'une de ses activités, l'approvisionnement des boutiques des musées, a continué de participer au rayonnement de la culture, dans la mesure de ses moyens, en offrant à ses adhérents 15 conférences, 19 visites « privilège » 4 excursions et 1 voyage à Gênes, les conférences étant ouvertes à toute personne non adhérente moyennant participation.

Les cotisations étant une source de revenu pour la SAMD, nous souhaitons avoir de nouveaux adhérents.

La SAMD ne participant plus à l'approvisionnement des boutiques, ses revenus se trouvent ainsi fortement diminués. Or les gains réalisés par les ventes de produits culturels servaient à financer des œuvres d'art destinés aux musées mais aussi à rémunérer à 80 % notre secrétaire indispensable pour le fonctionnement de la société et dont nous apprécions tous la qualité du travail.

Nous la remercions chaleureusement.

Deux évènements ont marqué notre association :

- l'inauguration du Musée des Beaux-Arts le 27 mai 2019, qui fut l'occasion pour Monsieur le Maire de rappeler le rôle de notre association dans le rayonnement des musées,

- le Samedi 18 janvier 2020 avec la remise du tableau de Jouvenet « *Vénus dans la forge de Vulcain* », acquis grâce au legs de Monsieur René Dupoix, ancien administrateur. Ce tableau sera exposé au musée des Beaux-Arts et Monsieur le Maire s'est réjoui de cette acquisition et a vivement remercié le donateur et la SAMD.

Nous remercions la Ville de Dijon pour les aides apportées à notre Association, et vous chers adhérents nous vous remercions pour votre fidélité.

MJ DURNET-ARCHERAY Présidente.